

Nom, prénom et adresse
de la/des personne(s) requérante(s)

Nom et adresse du bureau du registre foncier

Référence:

Réquisition d'inscription d'une hypothèque légale garantissant le droit aux contributions de la communauté de propriétaires par étages (art. 712i CCS)

Les soussignés (veuillez remplir les champs ci-après en indiquant les nom et prénom[s], la date de naissance et l'adresse ou, dans le cas d'une personne morale, sa raison sociale, son siège [avec l'adresse], son n° IDE ainsi que les données des personnes agissant en son nom)

Créancier(s)/créancière(s)



Propriétaire(s) foncier(s)/foncière(s)

requièrent l'inscription au registre foncier, au prochain rang disponible (l'inscription d'un *droit de gage collectif* est exclue: si plusieurs immeubles doivent être grevés, le montant du gage doit faire l'objet d'une *répartition!*),

sur le feuillet n°

de la commune de

en tant qu'hypothèque immobilière, du droit de gage suivant:

Montant du gage en francs

Taux d'intérêt maximum (en %) ¹

Motif de la créance ²

Échéance(s) des contributions ³

¹ L'indication d'un taux d'intérêt maximum est facultative. Les taux inférieurs à 5 pour cent ne sont pas inscrits au registre foncier (art. 818 CCS en relation avec l'art. 73 CO).

² Une hypothèque légale garantissant les contributions ne peut être constituée que pour les charges et frais communs de la communauté des propriétaires par étages (et non pour ceux qui ne concernent que certaines unités d'étage en particulier) ainsi que pour les contributions au fonds de rénovation.

³ L'inscription ne peut avoir lieu que pour garantir le droit aux contributions des trois dernières années.

La réquisition ne nécessite aucun moyen de preuve.

Les émoluments dus au bureau du registre foncier sont à la charge de la/des personne(s) requérante(s).

Lieu/date:

Signature du créancier/de la créancière/des créanciers:

Déclaration du/de la/des propriétaire(s) foncier(s)/fongière(s)

Le(s)/la soussigné(e)(s) déclare(nt) reconnaître la créance précitée comme constituant le montant du gage. Il(s)/elle(s) consent(ent) à l'inscription du droit de gage et autorise(nt) le créancier/la créancière/les créanciers gagiste(s) à la requérir auprès du bureau du registre foncier compétent.

Lieu/date:

Déclaration du/de la/des propriétaire(s) foncier(s)/fongière(s):*



***La légalisation de la ou des signatures est requise.**